Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203269-20251203-20251203010-DE

DÉPARTEMENT
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
SAINT – BRIEUC

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.

Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Catherine TURBIAUX, Rémy BALLAN, Julien LONCLE, Baptiste BOCHARD, Marie BOUVIER, Michel MARIN, Nathalie DANO, Emmanuel BEURIER, Anne-Marie MAHÉ

Absents excusés : Élodie MARIE, Rodolphe LESAGE

Absents : Ludovic POILVET, Stéphane GICQUEL

Secrétaire de séance : Catherine TURBIAUX

Objet- Don divers mobiliers et matériel réformés appartenant à la commune

Messieurs Baptiste BOCHARD, Julien LONCLE et Emmanuel BEURIER, membres de l'association du comité des fêtes ne prennent pas part à la délibération et au vote.

Catherine TURBIAUX, adjointe au maire est désignée secrétaire de séance pour le vote de cette délibération.

Comme évoqué lors du conseil municipal du 15 octobre dernier, Madame le Maire propose de faire don d'une partie du mobilier et matériel dont la commune n'a plus l'utilité à l'association du comité des fêtes.

Lors de la précédente séance, le quorum requis n'avait pas été atteint ; étant membres de l'association plusieurs conseillers municipaux n'ont pas pu participer au vote. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la délibération est de nouveau proposée lors de la présente séance, convoquée en second appel.

Conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal peut valablement délibérer sans condition de quorum. Il est toutefois constaté qu'en ce jour le quorum est atteint.

Le matériel et le mobilier cédés sont le suivant :

- 3 vélux en bois
- 15 blocs de néon avec néons
- 650 Ardoises
- 37 Tables d'écolier
- 20 Chaises d'écolier
- 62 chaises salles des fêtes
- 25 tables salles des fêtes

L'argent récolté lors de la vente de ce matériel permettra à l'association de financer une partie des travaux d'aménagement du hangar à jeu de boules.

Après délibération et vote, le conseil municipal donne son accord pour le don de matériel réformé avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

A SAINT RIEUL
Le 8 décembre 2025
Le Maire,

Catherine DREZET

MAIRIE DE SAINT-RIEUL
CÔTES-D'ARMOR

Secrétaire de séance

Catherine TURBIAUX